

A

Dédoublement de trains à l'occasion des fêtes de Pâques 1943

Lettre S.N.C.F. au M.T.F.	29. 3.43		
C.A.	31. 3.43	13	Qd (c)
C.A.	14. 4.43	13	Qd (b)

14 april 1943

1104

Questions diverses

Dédoubllement de trains pour les fêtes de Pâques.

Pas de P.V.
Sténo (p.13)

M. LE PRESIDENT.- Je vous avais indiqué que la H.V.D. nous avait accordé, à l'occasion des fêtes de Pâques, 12.000 km de parcours supplémentaires de trains. Ce contingent, déjà extrêmement faible, vient d'être réduit à 6.000 km seulement. Bien que cette allocation, d'après les instructions de la H.V.D., doive s'appliquer au service en zone non occupée et en zone occupée, nous avons estimé préférable de ne l'attribuer qu'à la zone occupée, laissant au Gouvernement, à qui nous avons communiqué le dossier, le soin de décider des mesures à prendre en zone non occupée.

31 mars 1943

1104

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 31 mars 1943

Questions diverses

c) Service des trains pour les fêtes de Pâques.

Pas de P.V.
Sténo (p.13)

M. LE PRESIDENT. - Nous avions demandé l'autorisation de dédoubler, pendant la période des fêtes de Pâques, quelques-uns des trains les plus chargés. Il ne nous a été accordé qu'un crédit supplémentaire de 12.000 km et on nous a, en outre, invités à prendre toutes les mesures utiles pour restreindre le trafic. Ce crédit de 12.000 km, extrêmement faible, qui ne représente que 0,5 % du parcours total voyageurs, ne nous permettra pas ~~d'exécuter~~ d'exécuter correctement les transports voyageurs. Nous avons donc saisi M. le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications de la question en lui demandant de faire appel au public, afin qu'il restreigne ses déplacements pendant les fêtes de Pâques. Nous avons, par ailleurs, demandé le concours de la Police pour assurer l'ordre dans nos gares. Il serait particulièrement fâcheux de ne pas assurer, dans toute la mesure du possible, les transports de voyageurs, étant donné l'intérêt que présente pour les enfants un séjour à la campagne pendant les vacances scolaires de Pâques.

M. BOUTET. - Quel pourcentage de parcours supplémentaire avions-nous obtenu l'année dernière ?

M. LE PRESIDENT. - 3 % environ, tandis que, cette année, nous n'avons qu'une augmentation insignifiante : 0,5 %.

M. LE PRESIDENT. - Cette majoration de 3 % nous avait permis, l'an dernier, d'effectuer correctement le service voyageurs.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 29 mars 1943

D 11150/13

COPIE

Objet: Dédoublément de trains de voyageurs pour les Fêtes de Pâques.

Monsieur le Ministre,

Nous avons demandé à la H.V.D. PARIS l'autorisation de dédoubler quelques trains parmi les plus chargés pendant la période des fêtes de Pâques.

Celle-ci nous fait savoir qu'elle nous accorde un crédit de 12.000 km et nous invite à prendre les mesures nécessaires pour restreindre le trafic.

Ce chiffre, qui ne correspond qu'à 0,5% du total des parcours voyageurs effectués en zone occupée pendant la période du 16 avril au 3 mai inclus, est extrêmement faible et il sera très difficile d'exécuter un service simplement correct avec les trains que nous pourrons prévoir.

En conséquence, nous vous demandons tout d'abord de faire diffuser à partir du 5 avril par la Presse et la Radio un communiqué qui pourrait être rédigé comme suit:

"Le Secrétariat d'Etat aux Communications fait connaître que
"les difficultés de toutes sortes qui ont nécessité jusqu'à présent la limitation des déplacements de voyageurs subsistent intégralement; en particulier pendant les fêtes de Pâques 1943
"les trains de voyageurs ne pourront être dédoublés.

"En conséquence, il est instamment demandé au public de
"restreindre ses déplacements pendant cette période et de n'entreprendre de voyages que pour des motifs impérieux.

"En vue d'adapter le trafic-voyageurs à la capacité des transports, la S.N.C.F. appliquera dans certaines gares et pour certains express désignés le régime de l'inscription préalable obligatoire pendant la période du vendredi 16 avril inclus au "lundi 3 mai inclus".

De notre côté, nous ferons placarder dans nos gares et nos établissements une affiche reprenant les mêmes recommandations.

En second lieu, nous vous demandons de vouloir bien intervenir auprès du Ministère de l'Intérieur pour que des services de Police

.....

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications.

soient prévus dans les gares importantes et aux jours les plus chargés des fêtes de Pâques, afin d'éviter que des incidents regrettables ne se produisent.

Nos Chefs de Services locaux s'entendront avec les Services locaux de la Police pour la détermination des gares et des jours où des services d'ordre devront être prévus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président
du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.